

Grand Prix de Romans

19 AVRIL 2026

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 - ORGANISATION

Le 26^e Grand Prix cycliste de Romans est organisé par le Vélo Sprint Romanais Péageois, 10 rue Jean Charcot à Romans-sur-Isère (26100), sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Article 1-1 : matin

Le parcours réservé aux épreuves d'Ecole de cyclisme sera effectué autour du lieu dit « Les Balmes » à Romans-sur-Isère (26100), sur un circuit de 1.3 km à effectuer plusieurs fois selon les catégories (U7-U9), un circuit de 2.6 kms à effectuer plusieurs fois pour les catégories (U11-U13-U15).

Article 1-2 :Après -midi

Le parcours réservé des épreuves U17 garçons et juniors/seniors Acces sera effectué autour du lieu dit « Les Balmes » à Romans-sur-Isère (26100) et de la commune de St-Bardoux, sur un circuit de 9.6 kms à effectuer 5 ou 6 fois.

Pour la sécurité des coureurs et des tiers, une voiture sera placée à l'avant de la course annonçant : « *Attention course cycliste* » et à l'arrière un camion-balai annonçant : « *Fin de course* ».

6 motos de Media Moto Sécurité assureront la sécurité des groupes de coureurs.

La signalisation kilométrique sur les parcours sera indiquée aux coureurs conformément à la réglementation de la FFC.

Les changements de direction et points dangereux seront indiqués soit par des signaleurs, soit par des panneaux (marqués « V.S.R.P. » avec des flèches noires sur fond jaune).

IMPORTANT :

- Pendant la course, les routes ne sont pas à usage privatif et non fermées à la circulation. Bien qu'encadrés par la sécurité de la course, les coureurs et pilotes devront se conformer au Code de la Route (partie droite de la chaussée).
- Les coureurs lâchés devront prendre leurs précautions et se conformer au Code de la Route (stop – feux – priorité)
- Après le passage du véhicule balai, les coureurs qui le désirent pourront continuer le parcours, mais devront enlever leur dossard. Ils seront tenus de se conformer au Code de la Route, car ils seront considérés en excursion personnelle.

Article 2 - TYPE D'EPREUVE

L'épreuve du matin est réservée aux coureurs licenciés à la FFC et non licenciés (carte à la journée) . Elle est inscrite au calendrier FFC Rhône-Alpes.

Horaire des épreuves

U7-U9 départ : 9h U7 (1 tour de 2.7 km) - U9 (2 tours de 2.7 km)

U11 départ : 9h30 (3 tours de 3.4 kms)

U13 départ : 10h15 (5 tours de 3.4 kms)

U15 départ : 11h (8 tours de 3.4 kms + arrivée sommet petit Maupas)

Remise des prix à partir de 12h15

L'épreuve de l'après midi est réservée aux coureurs licenciés à la FFC. Elle est inscrite au calendrier FFC Rhône-Alpes.

Epreuve U17 : départ 13h30, 5 tours de 9,6 kms + liaison aller/retour 2,9kms *2

Epreuve Access : départ 15h30, 6 tours de 9,6 kms + liaison aller/retour 2,9kms *2

Remise des prix à partir de 18h.

Article 3 - PARTICIPATION

Le nombre de participants est limité à 200 coureurs le matin (sur 5 épreuves), 80 coureurs l'après midi. Les inscriptions sont reçues par club ou par individuel, via le site Cycleweb. Les inscriptions sur place le jour de l'épreuve sont possibles.

Article 4 - PERMANENCE DE DEPART

Une permanence de départ se tiendra à l'école des Balmes 26100 ROMANS.

Ecole de cyclisme : retrait des dossards 8h30 à 10h30

Courses open U17 et Acces : retrait des dossards 12h00 à 15h

La vérification des licences, le retrait des dossards aura lieu au même endroit et durant les mêmes heures que la permanence de départ.

Les voitures suiveuses ne sont pas autorisées à suivre l'épreuve.

Article 5 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Un service d'assistance neutre est assuré par le Vélo Sprint Romanais Péageois. Le service est assuré au moyen d'un véhicule du Vélo Sprint Romanais Péageois.

Article 6 - SERVICE MEDICAL

L'organisation met en place un service médical composé d'une équipe de secouristes à bord de véhicules ambulances qui suivront l'ensemble de l'épreuve et interviendront en cas de nécessité pour tous soins aux coureurs pendant la course et transfert vers les centres hospitaliers.

Tous les coureurs engagés, ainsi que tous les suiveurs et personnels techniques devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

Les clubs devront veiller au respect de cette obligation d'assurance, l'organisateur étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

Article 7 - CLASSEMENT

Article 8 - PRIX

Prix en nature.

Article 9 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente course.

Les contrôles antidopage ont lieu à l'école des Balmes 26100 ROMANS.

Téléphones :

- organisateur : 06 20 59 02 65
- médecin : non
- secours : UDSP Drôme :
- Président jury des commissaires :
- Hôpital de Romans : 04 75 05 75 05